

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01366

Numéro SIREN : 749 935 094

Nom ou dénomination : GROUPE A2E-SADEL-MSE

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013600



SOMMAIRE

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 9
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	10 à 12
- <i>Liasses 2050 à 2059-G</i>	13 à 30
DOSSIER DE GESTION	
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	31
- <i>Présentation graphique des SIG</i>	32


**CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**

Cabinet FEUILLYE et ASSOCIES
3 RUE DE MARGNOLLES

69300 CALUIRE ET CUIRE
04.72.00.06.51

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE A2E-SADEL-MSE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 265 RUE

69140 RILLIEUX LA PAPE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 74993509400013

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 2 1	N-1 3 0 0 9 2 0 2 0
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	259 943	259 943
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	259 943	259 943
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		761
	Autres créances (3)	BZ	CA	14 367	1 413
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	CREANCES				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	1 554	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
Comptes de régularisation					
	TOTAL (III)	CJ	CK	15 921	2 173
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	275 864	262 116

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP

(3) Part à plus d'un an : CR

Chaise de réserve de propriété :*

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE A2E-SADEL-MSE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...000.....)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	85 443	85 443
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	45 200	42 870
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(4 601)	2 330
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	4 500	4 500
	TOTAL (I)	DL	136 043	140 643
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		466
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	73 101	100 009
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 717	9 363
	Dettes fiscales et sociales	DY	17 907	11 635
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	42 096	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	139 822	121 473
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	275 864	262 116
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	139 822	121 473
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		416

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE A2E-SADEL-MSE

Néant ☐ *

		Exercice N 30.09.21				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE	FF		
		FG	87 769	FH	FI	87 769	90 602
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	87 769	FK	FL	87 769	90 602
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	38	
	Autres produits (1) (11)				FQ	126	78
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	87 932	90 680
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	10 851	12 728
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	414	366
	Salaires et traitements*				FY	47 078	46 095
	Charges sociales (10)				FZ	29 191	28 745
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA		
					GB		
					GC		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE		
	Autres charges (12)				GE	7	5
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	87 541	87 939
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	391	2 741
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	391	2 741

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE A2E-SADEL-MSE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 992		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 992		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 992)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			411
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	87 932		90 680
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	92 533		88 350
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(4 601)		2 330
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	38		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	A9		
A8		A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CONTROLE URSSAF 2017 - 2018		4 992			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	259 943		
TOTAL	259 943		
TOTAL GENERAL	259 943		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			259 943	259 943
TOTAL			259 943	259 943
TOTAL GENERAL			259 943	259 943

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	4 500				4 500
TOTAL	4 500				4 500
TOTAL GENERAL	4 500				4 500

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	353	353	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 015	14 015	
TOTAL	14 367	14 367	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 717	6 717		
Personnel et comptes rattachés	2 931	2 931		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 698	6 698		
Impôts sur les bénéfices	1 262	1 262		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 016	7 016		
Groupe et associés	73 101	73 101		
Autres dettes	42 096	42 096		
TOTAL	139 822	139 822		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 400
Total	5 400

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Charges et produits constatés d'avance

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Total	1

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

GROUPE A2E-SADEL-MSE
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 265 Rue Antoine de Saint Exupery
69140 RILLIEUX LA PAPE
749935094 RCS LYON



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021 s'élevant à -4 601 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice -4 601 euros

Imputée en totalité sur le compte "autres réserves" ainsi ramené de 45 200 euros à 40 599 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 MARS 2022

Cette résolution est adoptée à unanimité, voix ayant voté pour 500, voix ayant voté contre 0, et voix s'étant abstenues 0.

Certifié conforme
La Présidente
Madame Valérie LOPEZ

HERVÉ MEGARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de DAUPHINE - SAVOIE

Téléphone : 06-13-51-89-09
e.mail : herve.cabmegard@gmail.com

La Viguière 695 Route de Dieulefit - 26220 VESC



S.A.S. GROUPE AE2 - SADEL - MSE

265 rue Antoine de Saint Exupéry

69140 RILLIEUX LA PAPE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

S.A.S. GROUPE A2E - SADEL - MSE

265 rue Antoine de Saint Exupéry

69140 RILLIEUX LA PAPE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE A.2.E – SADEL - MSE SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par la présidente, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire Aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été dressés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VESC, le 18 février 2022

Hervé MEGARD
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2021 12		Exercice N-1 30/09/2020 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Net	Brut	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (1)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	259 943	259 943		259 943		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total II	259 943	259 943		259 943		
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés			761		761	100,00
Autres créances	14 367	14 367	1 413		12 955	917,04
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 554	1 554			1 554	
Charges constatées d'avance (3)						
Total III	15 921	15 921	2 173		13 748	632,59
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	275 864	275 864	262 116		13 748	5,25

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/09/2021 12		Exercice N-1 30/09/2020 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Net	Brut	Net	Euros	%
Capital (Dont versé : 5 000)						
Primes d'émission, de fusion, d'apport						
Ecart de réévaluation						
Réserves						
Réserve légale			500			
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves	45 200	45 200	42 870		2 330	5,44
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)						
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	4 500	4 500				
Total I	136 043	136 043	140 643		4 601	3,27
Produit des émissions de titres participatifs						
Avances conditionnées						
Total II						
Provisions pour risques						
Provisions pour charges						
Total III						
Dettes financières						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès d'établissements de crédit						
Concours bancaires courants						
Emprunts et dettes financières diverses	73 101	73 101	100 009		466	100,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					26 908	26,91
Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 717	6 717	9 363		2 646	28,26
Dettes fiscales et sociales	17 907	17 907	11 635		6 272	53,91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	42 096	42 096			42 096	
Produits constatés d'avance (1)						
Total IV	139 822	139 822	121 473		18 349	15,11
Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	275 864	275 864	262 116		13 748	5,25

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		12	Exercice N-1	30/09/2020	12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation		Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens	87 769		87 769	90 602			2 834	3.13
Production vendue de services								
Chiffre d'affaires NET	87 769		87 769	90 602			2 834	3.13
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			38	78			38	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			126				48	61.96
Autres produits								
Total des Produits d'exploitation (I)			87 932	90 680			2 748	3.03
Charges d'exploitation (2)								
Achats de marchandises								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)								
Autres achats et charges externes *			10 851	12 728			1 877	14.75
Impôts, taxes et versements assimilés			414	366			48	13.10
Salaires et traitements			47 078	46 095			983	2.13
Charges sociales			29 191	28 745			446	1.55
Dotations aux amortissements et dépréciations								
Sur immobilisations : dotations aux amortissements								
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations								
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations								
Dotations aux provisions			7	5			3	59.52
Autres charges								
Total des Charges d'exploitation (II)			87 541	87 939			398	0.45
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			391	2 741			2 350	85.73
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	30/09/2021	12	Exercice N-1	30/09/2020	12	Ecart N / N-1	
							Euros	%
Produits financiers								
Produits financiers de participations (3)								
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)								
Autres intérêts et produits assimilés (3)								
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								
Total V								
Charges financières								
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilés (4)								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								
Total VI								
2. Résultat financier (V-VI)								
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			391	2 741			2 350	85.73
Produits exceptionnels								
Produits exceptionnels sur opérations de gestion								
Produits exceptionnels sur opérations en capital								
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges								
Total VII								
Charges exceptionnelles								
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 992				4 992	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital								
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			4 992				4 992	
Total VIII			4 992				4 992	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			4 992				4 992	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)								
Impôts sur les bénéfices (X)				411			411	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)			87 932	90 680			2 748	3.03
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			92 533	88 350			4 183	4.73
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)			4 601	2 330			6 931	297.45

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations	Acquisitions
Autres participations	259 943		
TOTAL	259 943		
TOTAL GENERAL	259 943		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			259 943	259 943
TOTAL			259 943	259 943
TOTAL GENERAL			259 943	259 943

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	4 500				4 500
TOTAL	4 500				4 500
TOTAL GENERAL	4 500				4 500

HERVÉ MEGARD

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de DAUPHINE - SAVOIE

Téléphone : 06-13-51-89-09

e.mail : herve.cabmegard@gmail.com

La Viguière 695 Route de Dieulefit - 26220 VESC

S.A.S. GROUPE A2E – SADEL - MSE

265 rue Antoine de Saint Exupéry

69140 RILLIEUX LA PAPE

RAPPORT SPECIAL SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaires aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

I - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

J'ai été avisé des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

1 - Conventions avec la société SAS A2E-SADEL

- Personnes concernées: Monsieur Antoine LOPEZ, Directeur Général de la SAS GROUPE A2E-SADEL-MSE et Chargé d'affaires de la SAS A2E- SADEL.
- Nature de la convention : Convention de rémunération et remboursement de frais :

La société A2E-SADEL n'a versé sur l'exercice à Mr Antoine LOPEZ aucune rémunération au titre de chargé d'affaires et aucun remboursement de frais.

- Nature de la convention : Convention de prestations de services

Votre société a facturé, sur l'exercice, à la société A2E-SADEL, des prestations d'assistance et management pour 87 768.5 euros HT (y compris la régularisation de l'année N-1) et des refacturations de frais divers pour 0 €, a raison de prestations effectuées par Mme Valérie LOPEZ.

- Nature de la convention : Convention de prestations de services

La société A2E-SADEL a refacturé sur l'exercice, à votre société, des assurances de matériels informatiques et multirisques pour 171.34 € TTC et des frais divers pour 0 € TTC.

II - REMUNERATION DE LA DIRIGEANTE

- Personne concernée : Madame Valérie LOPEZ, Présidente de la SAS GROUPE A2E-SADEL-MSE
- Nature de la convention : Convention de rémunération

Votre société a versé, sur l'exercice, à Madame Valérie LOPEZ une rémunération brute s'élevant à 47 078 Euros (y compris une régularisation de prime de 0 € et une garantie chômage dirigeant de 1 411 €).

- Nature de la convention : Convention de remboursement de frais

Votre société n'a remboursé, sur l'exercice, à Madame Valérie LOPEZ aucun frais divers.

Fait à VESC, le 18 février 2022

Hervé MEGARD
Commissaire aux Comptes

